

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 32/2025**

**OBJET :** SUBVENTION 2025 - ASSOCIATION LE ROCHETON

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2019.7.4.187 du 16 décembre 2019 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions au Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la CAMVS de sécuriser le financement des associations ;

**CONSIDÉRANT** les actions d'accompagnement des gens du voyage réalisées par l'association Le Rocheton, notamment, en matière de lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarisation et à l'insertion des gens du voyage ;

**CONSIDÉRANT** que ces projets s'inscrivent dans le contexte territorial et tiennent compte des enjeux et besoins locaux des acteurs présents, qu'ils recherchent la complémentarité avec les actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'ATTRIBUER** une subvention de 13 000€ à l'association Le Rocheton pour l'année 2025,

**Article 2 : DE DIRE** que la subvention annuelle de la C.A.M.V.S sera versée en une seule fois,

**Article 3 : DE SIGNER**, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,

**Article 4 : DE PRÉCISER** que l'association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice tout justificatif sollicité (compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006, les comptes annuels, et le rapport d'activité).

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 20/03/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250320-59006-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Publication ou notification : 21 mars 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin